



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-
de-France, le : **01.FEV.2017**

Transmise au contrôle
de légalité, le : **01.FEV.2017**

La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts

(Signature)
Anne CABRIT

DÉLIBÉRATION

N°17-010 du 1^{er} février 2017

Habilitation donnée à la Présidente de l'Agence des espaces verts pour signer les décisions de préemption au titre des Espaces Naturels et Sensibles.

LE BUREAU DELIBERANT

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 215-1, L. 215-8 et L. 215-17 ;
- VU le rapport présenté par la Présidente du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France.

CONSIDERANT que les décisions de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles proposées sont motivées par les objectifs assignés aux périmètres régionaux d'intervention foncière qui sont l'ouverture au public et la protection des espaces naturels et boisés qui les composent.

DELIBERE

- Article 1 Autorise l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour le bien décrit à l'annexe 1 ci-jointe, en révision de prix, à un prix compatible avec l'avis des Domaines.
- Article 2 Habilité la Présidente à signer la décision relative à l'exercice du droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles pour l'opération mentionnée à l'article 1.
- Article 3 Habilité également la Présidente à saisir le juge de l'expropriation pour cette opération, en cas de fixation judiciaire du prix, ainsi qu'à procéder à la consignation du prix.

Nombre de votants.....:	9
Votes POUR.....:	8
Votes CONTRE.....:	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote ...:	0

ANNEXE 1

ANNEXE 1

Page 1/1

Orge Aval

N° de Dossier : 723 (Orge Aval 29) LE CRISTAL

Montant de la DIA : 250 000,00 €	Surface : 1 ha 01 a 07 ca	Prix moyen : 24,74 €/m ²
----------------------------------	---------------------------	-------------------------------------

N° INSEE	Commune	Sect.	N° Cad.	Surface	N° EP
91044	BALLAINVILLIERS	A	190	0 ha 27 a 59 ca	
91044	BALLAINVILLIERS	A	192	0 ha 40 a 10 ca	
91044	BALLAINVILLIERS	A	245	0 ha 33 a 38 ca	

Total Orge Aval	1 ha 01 a 07 ca	250 000,00 €	Nb dossiers : 1
------------------------	------------------------	---------------------	------------------------

TOTAL	1 ha 01 a 07 ca	250 000,00 €	Nb dossiers : 1
	Prix moyen au m²	24,74 €	

N.B : Le droit de préemption ne s'exercera que sur la seule la parcelle A 245 (3.338 m²) incluse dans la zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	17-010
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.1 - Acquisitions
Objet de l'acte	décisions de préemption au titre des ENS
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-287500052-20170201-17-010-DE
Date de transmission de l'acte	01/02/2017
Date de réception de l'accuse de réception	01/02/2017